

ANNEXE XIII

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES DONNÉES RELATIVES AUX UTILISATIONS DE CARBURANTS, D'HUILES, DE LUBRIFIANTS ET D'URÉE PAR LES ENTREPRISES DE TRANSPORT EN COMMUN (1/2)

Formulaire à envoyer par courriel à environnement@gouv.mc ou par voie postale à : Direction de l'Environnement 3, avenue de Fontvieille, 98000 Monaco.

LE DÉCLARANT

Nom, Prénom ou Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Année des données déclarées : _____

| | Quantité (en L) achetée aux fournisseurs monégasques | Quantité (en L) achetée à d'autres fournisseurs | Caractéristiques des produits livrés : Pouvoir calorifique inférieur (PCI) (en MJ/kg), masse volumique (en kg/m ³) et pourcentage de biocombustible (joindre la fiche produit) |
|--|---|--|--|
| Diester | | | PCI : Masse volumique : % de biocombustible : |
| Autre carburant (préciser) | | | PCI : Masse volumique : % de biocombustible : |
| Huiles | | | |

La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la Principauté. En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement ou envoyer un courrier postal au 3, avenue de Fontvieille à Monaco. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.

ANNEXE XIII (suite)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES DONNÉES RELATIVES AUX UTILISATIONS DE
CARBURANTS, D'HUILES, DE LUBRIFIANTS ET D'URÉE PAR LES ENTREPRISES DE
TRANSPORT EN COMMUN (2/2)

| | Quantité (en L) achetée aux fournisseurs monégasques | Quantité (en L) achetée à d'autres fournisseurs | Caractéristiques des produits livrés (joindre la fiche produit) |
|--|---|--|--|
| Graisses de lubrification | | | |
| Additifs de dépollution (type AdBlue) | | | |

Fait à _____

Le _____

Signature et cachet de l'entreprise, le cas échéant

La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la Principauté. En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement ou envoyer un courrier postal au 3, avenue de Fontvieille à Monaco. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.